



ACADÉMIE  
DE CLERMONT-FERRAND

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Dossier de presse

Rentrée scolaire 2024

# Priorités et moyens d'enseignement



29 janvier 2024

## 1<sup>er</sup> degré

### Priorités pour l'année scolaire 2023 / 2024

- Achever le **dédoublage des classes de Grande Section** en éducation prioritaire à la rentrée 2024.
- Poursuivre la progression de la **scolarisation en très petite section des enfants de 2 ans dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville**.
- Accompagner l'**école inclusive** avec la création de nouvelles Ulis, d'unités autisme et des Pôles d'Appui à la Scolarité (Pas).
- Pérenniser les **Contrats Locaux d'Accompagnement** (Clas) et poursuivre le déploiement des **Territoires Educatifs Ruraux** (TER).

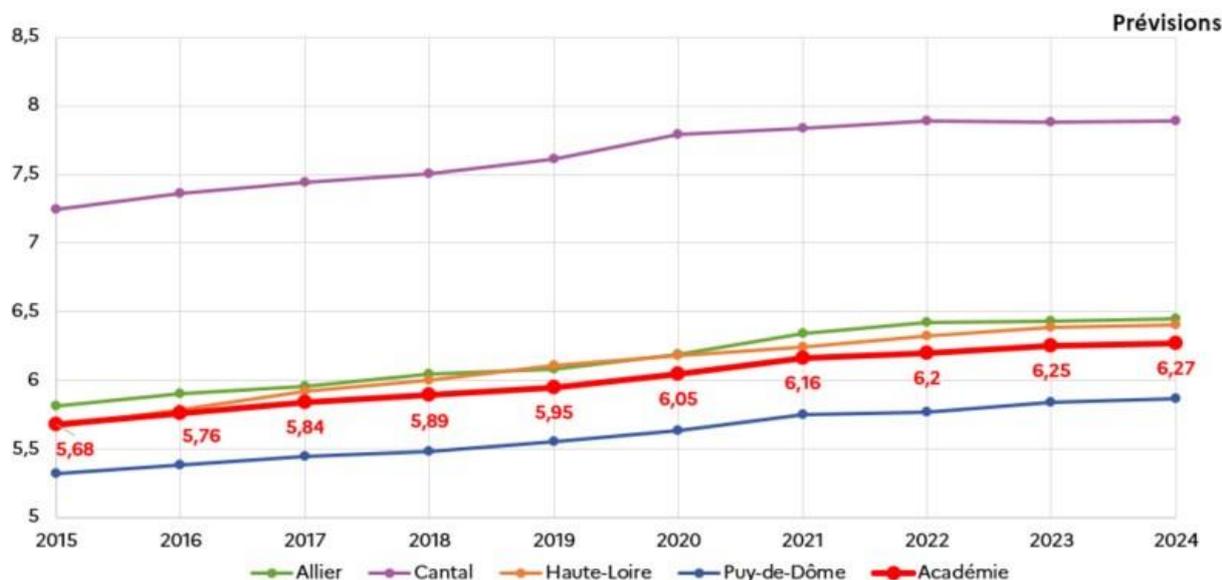
### Moyens alloués

Compte tenu de la baisse démographique (- 1080 élèves attendus), l'académie se voit notifier une **baisse de 50 postes, non proportionnelle à la diminution du nombre d'élèves**.

De ce fait, la proposition de répartition des moyens pour la rentrée prochaine garantit une **augmentation du taux d'encadrement des élèves**, confortant la priorité accordée à l'école primaire.

	Constat élèves 2023	Nombre de postes 2023	P/E 2023	Prévisions élèves 2024	Ecart prévisions élèves 2024 Constat 2023	Proposition de répartition des postes 2024	P/E prévisionnel 2024	P/E prévisionnel 2023 national
Allier	23 094	1485	6,43	22 805	- 289 (- 1,3%)	- 14	6,45	6,03 (6,03 enseignants pour 100 élèves)
Cantal	8 628	680	7,88	8 452	- 176 (- 2,1%)	- 13	7,89	
Haute-Loire	12 979	829	6,39	12 768	- 211 (- 1,7%)	- 12	6,40	
Puy-de-Dôme	48 285	2821	5,84	47 881	- 404 (- 0,8%)	- 11	5,87	
<b>Académie</b>	<b>92 986</b>	<b>5815</b>	<b>6,25</b>	<b>91 906</b>	<b>- 1080 (- 1,2%)</b>	<b>- 50</b>	<b>6,27</b>	

### Évolution du taux d'encadrement 2015 / 2024



## 2<sup>e</sup> degré

### Priorités pour l'année scolaire 2024 / 2025

- **Choc des savoirs** pour élever le niveau des élèves (groupes de niveau, prépa lycée).
- Amélioration de la **scolarisation des élèves en situation de handicap**.
- Soutien à l'**éducation prioritaire**.

### Moyens alloués

Au niveau académique, il est prévu une **baisse de - 581 élèves** entre la rentrée 2023 et la rentrée 2024, soit -0,7%.

**Malgré cette baisse démographique, l'académie conserve ses emplois à la rentrée prochaine.**

Les mesures proposées sont :

#### Collège

Mise en œuvre du choc des savoirs : 43,5 ETP (782 heures) pour mettre en place **1 groupe supplémentaire en français et en mathématiques en 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> dimensionné à 15 élèves pour les élèves qui ont obtenu des résultats insuffisants aux évaluations nationales.**

L'académie poursuit ses efforts :

- en matière d'accompagnement des élèves en éducation prioritaire : + 45 ETP sont implantés dans les collèges pour permettre d'accueillir les élèves dans des divisions avec un **seuil maximal de 25 élèves en REP+ et de 26 élèves en REP**,
- en matière d'école inclusive : + 10,5 ETP supplémentaires ont été ajoutés au budget 2024 par rapport au budget 2023 pour les **dispositifs Ulis et UPE2A**.

#### Segpa

L'évolution en moyens d'enseignement est de - 2,75 ETP.

#### Lycée général et technologique

Chaque établissement est doté sur la base de la grille réglementaire pour les enseignements communs et bénéficie d'une marge d'autonomie permettant de financer les enseignements de spécialité, les options et les dédoublements en fonction des choix d'organisation pédagogique arrêtés par les équipes éducatives. L'évolution en moyens d'enseignement est de -16,25 ETP.

L'**ouverture de dispositifs UPE2A** en lycée représente + 1,2 ETP.

La **création d'une prépa lycée par département à la rentrée 2024** représente 6 ETP.

#### Lycée professionnel

Les dotations sont calculées sur la base des nouvelles grilles liées à la **réforme de la voie professionnelle**. Elles tiennent également compte de la transformation de la carte des formations. L'évolution en moyens d'enseignement est de + 21,25 ETP.

L'**ouverture de dispositifs UPE2A** représente + 3 ETP en lycée professionnel.

#### Erea

Le budget est identique à celui de la rentrée 2023.

#### Remplacement

L'évolution des moyens est de - 10 ETP.

## Rappel du contexte national

### Rentrée scolaire 2024 : des moyens renforcés pour mettre en œuvre le choc des savoirs

Le budget 2024 de l'Éducation nationale et de la jeunesse, 1<sup>er</sup> budget de la nation, est de 63,8 milliards d'euros, en **hausse de 4,1 milliards d'euros** par rapport au budget inscrit en Loi de finances 2023 (+6,8 %).

L'année scolaire 2024-2025 sera marquée par une nouvelle **diminution forte du nombre d'élèves** de l'ordre de – 83 000, poursuivant une tendance démographique observée depuis plusieurs années.

**Dans le 1<sup>er</sup> degré, le nombre d'élèves par classe atteindra le niveau le plus bas depuis que cet indicateur est mesuré.**

Compte tenu de la baisse très importante du nombre d'élèves prévue à la rentrée 2024, la baisse de 650 moyens d'enseignement dans le 1<sup>er</sup> degré public permettra de poursuivre **l'amélioration des taux d'encadrement** (6,03 professeurs pour 100 élèves) et de répondre aux priorités du ministère pour l'école primaire :

- achèvement du dédoublement des grandes sections de maternelle en éducation prioritaire à la rentrée 2024,
- progression de la scolarisation en très petite section des enfants de 2 ans dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- accompagnement de l'école inclusive avec la création de nouvelles Ulis, d'unités d'enseignement autisme et des pôles d'appui à la scolarité,
- pérennisation des contrats locaux d'accompagnement et poursuite du déploiement des territoires éducatifs ruraux.

En outre, **le projet de Loi de Finances 2024 permettra de financer l'achat de manuels certifiés en lecture et mathématiques en classes de CP et CE1 à hauteur de 30 M€**, alors que près de 60 % des élèves de CP ne disposent pas aujourd'hui d'un manuel de référence.

**Dans le 2<sup>d</sup> degré, priorité est donnée au choc des savoirs et à l'école inclusive.**

Le 2<sup>d</sup> degré public devrait connaître une **nouvelle baisse de 7 800 élèves** à la rentrée 2024. Malgré cette baisse, le schéma de rentrée 2024 prévoit des **créations d'emplois à hauteur de +574 moyens d'enseignement**. Ces moyens supplémentaires permettent la mise en œuvre des mesures suivantes :

- mise en place de groupes de niveaux pour l'enseignement des mathématiques et du français pour les élèves de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> afin de mieux gérer l'hétérogénéité des élèves au collège et faire progresser tous les élèves - avec des groupes limités à 15 élèves pour les plus en difficulté,
- renforcement des enseignements généraux de mathématiques, de français et d'histoire-géographie au lycée professionnel,
- création de classes prépa-lycée,
- poursuite de l'effort de création d'Ulis et de places pour accueillir les élèves souffrant de troubles du spectre autistique et de troubles du neuro-développement,
- création de pôles d'appui à la scolarité pour mieux accompagner les enfants à besoins particuliers et leur famille.